Émile DURKHEIM (1900-1901)

"Sur le totémisme"

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: <u>jmt_sociologue@videotron.ca</u> Site web: <u>http://pages.infinit.net/sociojmt</u>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques des sciences sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi Site web: http://bibliotheque.uqac.uquebec.ca/index.htm

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1900-1901)

"Sur le totémisme"

Une édition électronique réalisée à partir du texte d'Émile Durkheim, « *Sur le totémisme* » in Année sociologique, vol. V, 1900-1901, pp. 82 à 121, rubrique: "Mémoires originaux". Paris: PUF. Texte reproduit dans Journal sociologique, pp. 315 à 352. Paris: PUF, 1969, 728 pages. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points. Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition complétée le 23 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

« Sur le totémisme »

Section I

Section II

Section III

Section IV

Section V

Section VI

« Sur le totémisme. » par Émile Durkheim

in *Année sociologique*, vol. V, 1900-1901, pp. 82 à 121, rubrique: "Mémoire originaux". Paris: PUF. Texte reproduit dans *Journal sociologique*, pp. 315 à 352. Paris: PUF, 1969, 728 pages. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 728 pp.

Retour à la table des matières

Jusqu'à ces temps derniers, tout ce que nous savions sur le totémisme se réduisait à des renseignements fragmentaires, épars, empruntés à des sociétés très différentes et que l'on ne reliait guère les uns aux autres que par construction. On n'avait jamais observé directement un système totémique dans son unité et son intégralité. Cette grave lacune a été comblée grâce au livre de MM. Spencer et Gillen sur les tribus centrales de l'Australie 1. Là, ces observateurs ont vu fonctionner une véritable religion du totem et ils nous l'ont décrite dans toute sa complexité. Cette fois, on n'était plus en présence de rites partiels et disjoints, mais d'un ensemble de croyances et de pratiques qui forment un tout et dont la nature totémique est incontestable.

Cette découverte devait naturellement amener les savants à réviser l'idée qu'ils se faisaient du totémisme. Nul n'a procédé à cet examen avec plus de résolution et de parfaite impartialité scientifique que M. Frazer. Dans deux

The native Tribes *of* central Australia, Londres, 1899.

articles de la *Fortnightly Review* ¹, il s'attacha à montrer que les faits découverts ne permettaient pas de maintenir certaines propositions, tout à fait fondamentales, qu'il avait lui-même contribué à faire admettre ; en un mot, que la notion traditionnelle de la religion totémique devait être totalement réformée. Par une remarquable coïncidence, MM. Spencer et Gillen arrivèrent spontanément aux mêmes conclusions ². Nous sommes donc en présence d'une conception qui a pour elle l'autorité de savants reconnus et d'observateurs particulièrement compétents.

Or, tout ce qui concerne le totémisme a nécessairement des répercussions étendues dans tous les domaines de la sociologie car il est à la racine d'une multitude d'institutions. Si donc cette réforme est réellement nécessaire, à son tour, elle ne peut manquer d'en nécessiter d'autres dans les directions les plus diverses : toutes les questions qui se rapportent aux origines de la parenté, du mariage, de la morale sexuelle, voire même de l'organisation sociale, se poseraient dans des termes nouveaux et devraient être remises à l'étude. Pour cette raison, il nous a paru qu'il importait de rechercher par nous-même si les faits observés comportent l'interprétation qu'on nous propose ou s'il n'en est pas une autre qui soit préférable. C'est ce que nous allons essayer de faire dans les pages qu'on va lire. Ce sera une manière de déterminer en quoi consiste réellement la contribution que l'importante publication de MM. Spencer et Gillen est venue apporter au problème du totémisme.

I

Retour à la table des matières

Jusqu'à présent, deux règles étaient généralement considérées comme les canons essentiels du totémisme : c'est, d'abord, la défense de tuer et de manger l'animal ou la plante totémique ; c'est, ensuite, l'exogamie ou prohibition du mariage entre individus porteurs d'un même totem. C'est précisément à ces deux interdictions que M. Frazer dénie le caractère originel et l'importance fondamentale qu'on leur attribue couramment.

Il n'emprunte pas indifféremment les éléments de sa démonstration à toutes les tribus observées par MM. Spencer et Gillen. Certaines, en effet, pratiquent un totémisme qui ne diffère pas de celui que nous avons appris à connaître depuis longtemps. Mais, au centre même du continent, se trouve un groupe de peuples qui présentent des caractères très différents. De tous ces peuples, c'est celui des Aruntas que ces observateurs ont le mieux étudié. Pour

The origin of totemism (avril et mai 1899; analysés dans L'Année, t. III, p. 217). M. FRAZER est revenu sur la même question dans la nouvelle édition de son Golden Bough, analysée plus loin.

Some Remarks on Totemism, Journal of the Anthrop. Institut, nouv. série., I, p. 275.

cette raison, bien que l'organisation des Aruntas ne leur soit pas spéciale, mais se rencontre également dans les tribus voisines, c'est d'eux surtout qu'il sera question dans ce qui va suivre. Nous les prendrons comme prototype. - Or, s'il existe chez eux un système incontestablement totémique, on n'y retrouve pas les deux interdictions dont nous venons de parler.

La société est bien divisée en un certain nombre de groupes ¹ qui portent des noms de plantes ou d'animaux (quelques-uns d'objets inanimés); tous les membres du chacun de ces groupes se considèrent comme unis par un lien d'étroite parenté aux choses dont le nom leur sert de nom collectif. Ce sont bien là les caractères extérieurs du totémisme. Mais le totem n'exerce aucune action sur la manière dont mariages ou unions sexuelles se concluent. Il y a plus. Les traditions orales que les observateurs ont recueillies dans le pays semblent se rapporter à une époque où un homme épousait toujours une femme de son propre totem. « Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on voit un homme habiter régulièrement avec une femme d'un totem différent » (Australian tribes, p. 419). Ainsi, non seulement il n'y aurait pas eu d'exogamie totémique, mais, à l'origine, l'endogamie aurait été d'une pratique générale.

Pour ce qui est de l'interdiction alimentaire, elle n'est sans doute pas inconnue de ces sociétés; mais elle n'y est pas absolue. L'abstention est le principe, mais qui comporte des exceptions. Par exemple, les membres du groupe de l'émou peuvent en manger les œufs quand ils sont à court de nourriture et qu'ils sont affamés; mais ils n'en doivent manger qu'avec modération. Pour la chair, ils en peuvent consommer plus librement, mais toujours avec sobriété. Ils ne doivent presque pas toucher au foie qui est spécialement interdit. Il en est de même pour les autres totems. Pour expliquer cette interdiction partielle, ce demi-tabou, on pourrait également supposer ou que, dans le principe, la prohibition était rigoureuse et ne s'est tempérée que dans la suite, ou bien, au contraire, que la liberté était complète à l'origine et que les restrictions sont d'une époque ultérieure. Ce qui, suivant M. Frazer, doit trancher la question et déterminer le choix entre ces deux hypothèses, c'est ce que rapportent les traditions. Les ancêtres des Aruntas y sont représentés comme exerçant librement le droit de tuer et de manger les plantes ou les animaux qui leur servent de totems; il semble même que ç'ait été pour eux une sorte de « nécessité fonctionnelle ». Précisément parce que ces traditions ne sont pas conformes à ce qui se passe actuellement, on est obligé d'admettre qu'elles sont l'écho de pratiques très anciennes, en partie modifiées aujourd'hui ; car il est impossible qu'elles soient nées de rien, que l'imagination populaire les ait créées de toutes pièces. C'est dire que les Aruntas ont commencé par pouvoir librement manger leurs totems. La prohibition ne serait venue que plus tard. Notre auteur imagine que le primitif a pu y être amené par le développement logique de sa propre pensée. Se considérant comme un être de même espèce que l'animal dont il porte le nom et observant, d'autre part, que les animaux de même espèce ne se mangent pas entre eux, il aurait fini par trouver qu'il y avait une sorte de contradiction à ne pas observer le même principe dans ses rapports avec son totem. Surtout, il aurait craint qu'en

Il nous arrivera d'appeler ces groupes totémiques des clans, quoiqu'ils n'aient plus tous les caractères du clan. On verra que ce sont bien d'anciens clans.

agissant ainsi contrairement à sa nature, il n'en perdît les attributs caractéristiques et les avantages qui y étaient impliqués ¹.

Voilà donc le totémisme qui nous apparaît sous un aspect tout à fait nouveau. Si, dans un certain nombre de cas, il a pu exister d'une manière caractérisée sans l'exogamie et sans l'interdiction alimentaire, il est évident que ces deux institutions ne peuvent entrer dans sa définition et celle-ci est à refaire. On ajoute que les faits observés chez les Aruntas ont, à cet égard, une valeur démonstrative d'autant plus considérable que ces peuples représentent un des états les plus primitifs de l'humanité. En effet, dit-on, ils habitent la partie la plus centrale de l'Australie. Or, non seulement l'accès de ces territoires intérieurs n'est pas facile, mais le climat y est tellement sec, l'eau tellement rare que les blancs ne s'y risquent guère. Il en résulte que notre civilisation n'y a pas altéré les mœurs des indigènes. On peut donc raisonnablement s'attendre à y trouver « le sauvage au stade le plus inférieur de son développement »; par suite, le totémisme, tel qu'il vient d'y être observé, doit être regardé comme aussi voisin que possible de ce qu'il était à l'origine, quand aucune cause adventice n'était venue modifier ses traits essentiels.

Mais alors, ces deux pratiques écartées, par quoi caractériser le culte totémique ? M. Frazer croit trouver la réponse à cette question dans l'analyse d'une curieuse cérémonie que les Aruntas appellent *Untichiuma*.

Elle est célébrée chaque année, à l'approche de la belle saison, par chaque groupe totémique. C'est le moment où les germes de la vie, sous toutes ses formes, sont à la veille de se développer et le rite a précisément pour objet d'assurer la reproduction régulière et même aussi abondante que possible de l'espèce totémique. Pour obtenir ce résultat, on emploie les procédés connus de la magie sympathique. En vertu de ce principe que le semblable attire le semblable, on imite les formes, les mouvements, les chants de l'animal, et l'on est bien convaincu que ces simulacres artificiels ont pour effet d'appeler à l'existence les êtres réels dont ils ne sont que l'image. Par exemple, les membres du groupe de l'émou, sur le sol préalablement arrosé de sang tiré de leurs veines, dessinent les principaux organes de l'émou; certains d'entre eux se déguisent de manière à reproduire l'aspect général de l'animal, imitent ses mouvements, etc. Parfois on l'appelle au moyen d'incantations, on l'invite à venir de toutes les directions et à déposer ses oeufs, etc. Quel que soit le détail des manœuvres matérielles, il est visible que, partout, la cérémonie procède du même principe et poursuit le même but. On suppose que les membres de chaque clan, par suite de leur parenté avec le totem dont ils portent le nom, ont sur lui un pouvoir particulier dont ils se servent pour multiplier les individus de l'espèce.

Mais pourquoi prennent-ils ce soin 9 Étant donné que, aujourd'hui du moins, ils ne peuvent pas manger librement de leur totem, les avantages qu'ils retirent de leur opération ne sont pas en rapport avec la peine qu'ils se donnent; il est donc impossible que le rite soit célébré à leur intention et à leur profit. D'où il suit qu'il doit être fait à l'intention et au profit des autres clans; car ce sont eux les principaux et presque les seuls consommateurs de

M. Frazer esquisse une autre explication, mais qu'il reconnaît lui-même inapplicable à l'Australie. C'est pourquoi nous n'en parlons pas.

l'aliment qui est ainsi assuré à la tribu. Autrement dit, chaque groupe totémique travaille, si l'on peut se servir de cette expression, non pour lui, mais pour ses congénères, à charge de réciprocité. Il y a entre eux tous une sorte de coopération magique dont l'effet est de maintenir ou d'accroître les ressources alimentaires de la société. Et comme il n'y a presque pas de chose dans la nature qui ne serve de totem à quelque groupe, il en résulte qu'il n'y a presque pas de force naturelle à l'entretien ou au développement de laquelle un clan ne soit préposé.

Ainsi entendu, le totémisme perd à peu près tout caractère religieux pour devenir une sorte d'entreprise économique. Ayant pour fonction d'assurer, pro parte virili, les subsistances de la tribu, le groupe totémique ne différait pas d'une association purement industrielle, sauf qu'il emprunte ses moyens d'action, sa technique, à la magie et non à l'expérience économique. Encore la magie, telle que la conçoit M. Frazer, n'est-elle guère qu'une forme de l'industrie primitive. Il la distingue, en effet, très nettement de la religion. Elle ne s'adresse pas à des puissances morales d'ordre surnaturel, dieux ou esprits, par voie de prières, de propitiations, etc.; mais elle entend exercer directement sur les forces de la nature une action contraignante, analogue à celle que l'ingénieur, le chimiste, le médecin peuvent exercer aujourd'hui. Par leur vertu propre, les paroles prononcées, les gestes accomplis sont censés changer les choses sans recourir à aucun intermédiaire mythique. Les recettes du magicien ne sont que la mise en oeuvre de lois générales qui, sans doute, sont fausses pour la plupart, mais qui, pour le primitif, ne font qu'exprimer les rapports naturels des choses. En un mot, la magie ne serait qu'un art grossier, reposant sur une science grossière elle-même et généralement erronée.

Certes, il y aurait fort à dire sur cette conception de la magie et sur l'application qui en est faite au totémisme des Aruntas. S'il est, au contraire, un fait qui nous paraît ressortir avec évidence du livre de Spencer et Gillen, c'est que le milieu dans lequel vivent les Aruntas est tout empreint de religiosité et que cette religiosité est d'origine essentiellement totémique. Le territoire est tout couvert d'arbres, de bosquets sacrés, de grottes mystérieuses où sont pieusement conservés les objets du culte. De tous ces lieux saints on n'approche qu'avec un sentiment de terreur religieuse. L'animal qui s'y réfugie participe, par le seul fait de sa présence, au caractère sacré dont ils sont tout remplis ; il ne peut y être poursuivi sans sacrilège. Ce sont de véritables lieux d'asile. Or, à tous ces endroits se rattachent des légendes totémiques et des rites totémiques s'y célèbrent. Nous aurons à parler dans la suite d'une véritable communion sacramentelle au cours de laquelle l'animal ou la plante, adoptés comme totems, sont rituellement consommés; on ne saurait distinguer spécifiquement cette communion des pratiques similaires que l'on retrouve dans une multitude de religions. Sans doute, l'Arunta n'a des forces religieuses sur lesquelles il cherche à agir ou dont il croit subir l'influence qu'une représentation confuse; il ne les individualise pas sous forme d'entités définies. Mais il s'en faut que la religion ne commence qu'à partir du moment où des êtres mythiques sont constitués. Le caractère sacré est d'abord diffus dans les choses avant de se concrétiser sous la forme de personnalités déterminées. Ce qui est essentiel, c'est que les rites des Aruntas sont de tous points comparables à ceux que l'on retrouve dans des systèmes incontestablement religieux; c'est donc qu'ils procèdent des mêmes idées et des mêmes sentiments et, par conséquent, il est arbitraire de ne pas leur appliquer la même qualification.

Mais il est inutile de discuter cette théorie dans son ensemble. Elle repose tout entière sur les deux propositions que nous avons. dites ; ce sont donc ces deux propositions qu'il nous faut examiner. Au reste, ce qu'il nous importe surtout de savoir, c'est si réellement les interdictions matrimoniales et alimentaires ne sont liées par aucun rapport nécessaire aux institutions totémiques.

\mathbf{II}

Retour à la table des matières

En premier lieu, est-il vrai que, chez les Aruntas, les groupes totémiques aient commencé par être endogames? La question mérite d'autant plus de nous arrêter que tout le problème de la moralité sexuelle y est impliqué. Si, en effet, il était établi que le totémisme, alors que rien n'en avait encore altéré la nature primitive, a pu se concilier avec la pratique de l'endogamie, il en faudrait conclure que l'exogamie est tout à fait indépendante des croyances totémiques. Or, nous avons montré ici même ¹ que, suivant la manière dont on conçoit les causes qui ont déterminé la séparation primitive des sexes, on est porté à s'expliquer tout différemment la nature et l'origine de la pudeur, du sentiment sexuel, en un mot la place si spéciale prise par ces sortes de relations dans la vie esthétique et morale des sociétés.

Mais il est une règle de méthode qu'il est nécessaire de rappeler au début de cette étude. Avant la découverte de MM. Spencer et Gillen, la coexistence régulière du totémisme et de l'exogamie avait été constatée dans une multitude innombrable de cas. Or, quand une proposition a pour elle l'autorité d'une expérience aussi étendue, il est contraire à toute méthode d'y renoncer trop facilement, sur la simple découverte d'un fait qui paraît la contredire. Assurément, ce fait doit être soigneusement retenu : en tout état de cause, il ne peut manquer d'être instructif. Mais pour qu'il pût prévaloir contre une telle masse d'observations concordantes, encore faudrait-il qu'il ne pût avoir qu'une signification et une seule. Or, il est bien rare qu'un fait ait cette netteté décisive. Tant de combinaisons diverses peuvent masquer un caractère que d'autres combinaisons pourraient révéler! Tant de causes antagonistes peuvent empêcher une cause existante de se manifester par ses effets ordinaires! C'est surtout en sociologie qu'il est nécessaire d'observer cette règle de prudence ; car précisément parce que les phénomènes y sont plus complexes, ils sont aussi susceptibles de revêtir une plus grande variété de formes qui déconcertent l'observateur. Si le parti pris obstiné ne permet pas à la science de se renouveler, une absence trop complète de tout parti pris, un trop grand déta-

V. L'Année sociologique, t. 1, La prohibition de l'inceste et ses origines.

chement vis-à-vis de propositions éprouvées a le grave inconvénient d'empêcher la suite dans l'effort et la continuité dans la pensée.

Or, en l'espèce, il s'en faut que les faits ne soient susceptibles que d'une seule interprétation. Il y a tout au moins une hypothèse qui mérite d'être essayée. Le totémisme des Aruntas, au lieu d'être le modèle parfaitement pur du régime totémique, n'en serait-il pas, au contraire, une forme ultérieure et dénaturée ? Si M. Frazer a écarté l'idée presque sans examen, c'est que, pour lui, la civilisation des Aruntas est une des plus archaïques, sinon la plus primitive que nous connaissions. Mais les raisons qu'il donne pour justifier cette opinion sont bien peu démonstratives. Il est évident que les tribus du centre ont été beaucoup moins en contact avec les blancs que celles du littoral. Mais le système social des sociétés inférieures, s'il ne se développe qu'avec une certaine lenteur, est pourtant capable d'évoluer et de se transformer autrement que sous l'influence des peuples plus civilisés. Il y a une évolution autochtone, pour ainsi dire, qui vient de la vie même de la tribu, de ses événements intérieurs, de ses rapports avec les tribus voisines, de l'usure du temps, etc. On sait aujourd'hui que ces peuples ne sont nullement stationnaires; ils ont une histoire, qu'ils ignorent souvent eux-mêmes, mais dont on retrouve la trace dans la contexture de leurs institutions. Or, bien des raisons, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, induisent justement à penser que les Aruntas ont derrière eux un long passé historique et qu'ils comptent parmi les plus avancés des peuples australiens. Toute la tribu, nous aurons souvent à insister sur ce point, a un sentiment de son unité qui n'est pas commun en Australie et qui est toujours caractéristique d'un certain développement social. Chaque groupe local a son chef et la dignité de chef est héréditaire. Il existe déjà des sortes de temples. Les relations matrimoniales n'ont plus la grossièreté et l'indétermination qu'elles gardent dans bien d'autres tribus. Nous n'avons donc nullement affaire à une société qui s'est arrêtée aux premiers stades de l'évolution. Dès lors, il est permis de présumer que ses institutions ont pu, elles aussi, se transformer chemin faisant, perdre certains caractères, en acquérir d'autres, de sorte que leur état actuel ne rappelle qu'imparfaitement leur nature originelle.

Nous allons voir maintenant cette présomption confirmée par les faits.



Retour à la table des matières

Tout d'abord, ce qui suffirait presque à prouver que le clan exogame n'est nullement une institution inconnue des Aruntas, c'est l'existence incontestée de groupes qui sont exogames les uns par rapport aux autres, et qui sont tout simplement des clans d'une espèce particulière.

En effet, tous les membres de la tribu sont répartis en deux grands groupes, dont chacun, par suite, représente la moitié de la société totale, et que nous appellerons des phratries. Spencer et Gillen ne connaissent pas, dans la langue Arunta, de noms propres qui servent à les désigner. Mais chacune de ces phratries comprend deux divisions secondaires ou classes ¹, dont nous dirons plus loin l'origine et la nature, et qui portent des dénominations distinctes. On peut donc, en associant les noms des deux classes dont est composée chaque phratrie, former un nom composé qui désigne spécialement cette dernière. Nous appellerons l'une Bulthara-Panunga parce qu'elle comprend une classe Bulthara et une classe Panunga, et nous donnerons à l'autre, pour la même raison, le nom de Kumara-Purula. Ces deux groupes ne sont pas dus à des arrangements artificiels, mais constituent deux personnalités morales dont la distinction se manifeste même matériellement dans la manière dont s'organisent les campements. Chaque phratrie campe séparément; il y a généralement entre elles quelque barrière naturelle.

Cela posé, la règle fondamentale des relations matrimoniales est que le mariage est interdit entre membres d'une même phratrie. Cette règle se complique, il est vrai, de prescriptions secondaires, sur lesquelles nous nous expliquerons dans la suite de ce travail, mais dont il est inutile de parler maintenant. Le principe est donc que la phratrie est exogame.

Or, cette division de la tribu en deux grandes phratries n'est pas particulière aux Aruntas. Elle est absolument générale en Australie; on la retrouve
fréquemment en Amérique; on a ainsi des éléments d'information suffisants
pour déterminer sa nature. Ce qui se dégage des descriptions multiples qui
nous en ont été données, c'est qu'elle n'est autre chose que la forme originelle
du clan. C'est un clan primaire qui, en se développant, a été amené à se segmenter en un certain nombre de clans secondaires, mais sans que ces derniers
perdent le sentiment de leur communauté d'origine et de leur solidarité. Par
suite, il subsiste entre eux des liens qui font de l'agrégat formé par leur
réunion un groupe doué d'une certaine unité: c'est la phratrie telle que nous
l'observons aujourd'hui. Ce qui montre notamment qu'elle a commencé par
être un clan, et un clan de cette nature, c'est que, souvent, elle a elle-même un
totem et que, parfois, les totems des différents clans secondaires qu'elle
comprend, dérivent manifestement de celui qu'elle porte. C'est donc que le
second est antérieur aux premiers ².

Il n'y a aucune raison pour que cette notion générale de la phratrie ne s'applique pas aux Aruntas. Par conséquent, puisqu'il s'y trouve actuellement deux phratries exogames, on est fondé à admettre que cette société était primitivement formée par deux clans primaires, ou, si l'on veut, par deux groupes totémiques élémentaires, également exogames ; car c'est sous cette forme que les deux phratries ont dû commencer à exister. Mais alors, il y a eu tout au moins un moment où le mariage a été interdit entre membres d'une même société totémique, et, par suite, il n'est pas vrai que, chez les Aruntas, le totem

Spencer et Gillen appellent classes ce que nous appelons phratries et sous-classes ce que nous appelons classes. Nous préférons le mot de phratrie parce qu'il exprime mieux le caractère familial de ces groupements - caractère dont nous parlons plus loin - et que, d'ailleurs, cette terminologie nous paraît plus distincte.

² V. FISON et HOWITT, Kurnai and Kamilaroi, p. 40. FRAZER, Totemism, pp. 61-64. On trouvera plus de développement sur ce point dans L'Année sociologique, I, pp. 6-8.

ait toujours été sans influence sur les mariages, ni surtout que le totémisme implique, d'une manière générale, l'endogamie. Tout au plus pourrait-on soutenir qu'il en a été ainsi des totems secondaires et que l'exogamie, après s'être établie dans les clans initiaux, n'a pas passé dans les clans dérivés. - Mais nous allons maintenant montrer que cette proposition même ne peut avoir été vraie de tous les temps.

Actuellement, aucun des groupes existants n'est exclusivement confiné dans une phratrie et dans une seule. Le groupe du Kangourou, par exemple, compte des représentants et parmi les Bultharas-Panungas et parmi les Kumaras-Purulas. C'est même ce qui rend possible le mariage entre individus d'un même totem. Car s'il en était autrement, si chaque totem était tout entier dans une même phratrie, le groupe totémique serait forcément exogame comme la phratrie dont il fait partie.

Or, il y a de fortes raisons de croire que cette diffusion d'un même totem entre les deux phratries n'a pas toujours existé.

Tout d'abord, si elle est actuellement incontestable, il s'en faut qu'elle soit absolue. Jamais un même totem n'est répandu également dans les deux phratries, mais il y a toujours prédominance très marquée d'une phratrie sur l'autre. Ainsi, dans un groupe qui a pour totem une certaine sorte de chenille, sur quarante individus, trente-quatre étaient Bultharas-Panungas; quatre seulement appartenaient à l'autre phratrie \(^1\). C'est donc que chaque phratrie n'est pas ouverte à tous les totems indifféremment; tout au contraire, chaque totem a une affinité spéciale et presque complètement exclusive pour une phratrie déterminée, dans laquelle il tend à se renfermer tout entier. C'est par suite d'une véritable dérogation à la règle que certains de ses membres, et en petit nombre, se trouvent classés dans l'autre moitié de la tribu. Or, il paraît difficilement concevable que ces dérogations exceptionnelles aient pu être primitives. Il semble bien plus naturel de les attribuer à un affaiblissement de la règle qui, à l'origine, se serait appliquée dans toute sa rigueur. C'est dire qu'à ce moment tous les membres d'un même totem étaient compris dans une seule et même phratrie.

Bien des faits, d'ailleurs, témoignent que cette tendance du groupe totémique à se localiser tout entier d'un côté de la tribu plutôt que de l'autre tient à des raisons profondes. Ainsi, chaque localité est consacrée à un totem spécial et, par suite, le chef de la communauté locale, *l'Alatunja*, étant chargé de fonctions religieuses autant ou plus que de fonctions civiles, a un rôle important à remplir dans le culte de ce totem; c'est lui, par exemple, qui dirige les cérémonies de *l'Intichiuma*. Or, pour qu'un homme puisse être appelé à cette dignité, il ne suffit pas qu'il appartienne au totem qui a son centre en ce lieu; il faut de plus qu'il soit de la phratrie dont fait partie la grande majorité du groupe totémique considéré. Si, par exemple, celui-ci est composé surtout de Bultharas-Panungas, *l'Alatunja*, lui aussi, devra être un Bulthara-Panunga. Les vertus qui sont regardées comme nécessaires pour agir efficacement sur telle espèce totémique, ne sauraient donc être entières que si l'on appartient à telle phratrie déterminée. Le lien entre le totem et la phratrie apparaît ainsi comme particulièrement étroit.

_

SPENCER et GILLEN, p. 120.

La manière dont se transmettent certains instruments du culte, nommés Churingas, manifeste le même rapport. On appelle de ce nom des objets, en pierre ou en bois, sur lesquels sont gravés des dessins emblématiques d'un totem. Chaque Arunta a le sien et chaque groupe totémique en possède une collection, qui se rapportent en majeure partie au totem de ce groupe et qui en sont comme le trésor religieux. Il est peu de choses auxquelles l'indigène attache plus de prix et qui soient plus respectées; car les Churingas sont considérés comme servant de réceptacles aux forces protectrices de l'individu et de la collectivité. Or c'est une règle générale qu'ils ne doivent jamais sortir de la phratrie 1. On peut les léguer ou les donner à des membres d'un totem différent, mais il faut que les légataires ou donataires soient de la même phratrie. Pour cette raison, le Churinga d'une femme ne passe pas à son fils; car le fils est de la phratrie de son père. Si donc il héritait de sa mère, le Churinga de celle-ci changerait de phratrie. Il en est de même pour l'ensemble des Churingas qui sont la propriété collective de chaque groupe local. Quand celui-ci se trouve n'avoir plus de représentants (ce qui arrive parfois), son trésor religieux peut passer aux mains d'un autre groupe qui en prend soin, mais à condition que la généralité de ses membres soit de la phratrie dont relevait le groupe disparu ².

De tous ces faits il résulte clairement que chaque totem ressortit à l'une des deux phratries, à l'exclusion de l'autre. Mais alors il n'en peut être autrement du groupe dont le totem est l'âme et fait l'unité. Voilà pourquoi chaque groupe totémique est actuellement compris, en majeure partie, dans une même phratrie, et voilà une nouvelle raison de croire que, dans le principe, il y était compris tout entier. Car tout indique que ce caractère unilatéral est impliqué directement dans la nature même du totémisme; si donc il y a actuellement une légère tendance des totems à chevaucher sur les deux phratries, c'est sans doute que, chez les Aruntas, le système totémique n'est plus complètement lui-même.

Mais ce qui vient changer cette hypothèse, déjà si hautement vraisemblable, en une certitude, c'est ce que rapportent les traditions populaires. Les ancêtres des Aruntas y sont représentés comme répartis en un certain nombre de groupes totémiques qui, sinon toujours, au moins dans la plupart des cas, sont composés d'individus qui appartiennent tous à une même phratrie 3. Il y a là un fait dont Spencer et Gillen sont les premiers à reconnaître la portée : « Ces traditions, disent-ils, relatives à la manière dont les ancêtres des Aruntas étaient répartis en compagnies dont tous les membres portaient le même totem et, en principe, appartenaient à la même moitié (phratrie) de la tribu, ces traditions sont d'une importance considérable. » Et en effet, elles nous permettent de nous représenter ce qu'était primitivement l'organisation sociale des Aruntas : nous y voyons la tribu partagée en deux phratries, et chacune de ces phratries, à son tour, divisée en un certain nombre de clans nettement totémiques, et sans que les clans d'une phratrie soient représentés dans l'autre.

SPENCER et GILLEN, pp. 154-155.

SPENCER et GILLEN, p. 153.

³ *Ibid.*, p. 120.

Si à toutes ces raisons il est nécessaire d'en ajouter une dernière, il suffit de rappeler que, dans toutes les sociétés où on l'observe, la phratrie est organisée de cette dernière manière ¹. Il serait bien extraordinaire que, chez les seuls Aruntas, elle eût, et d'emblée, dévié de ce qui peut être regardé comme son type normal. On n'est même pas en droit de supposer que le milieu matériel et moral au sein duquel s'est constituée et développée la civilisation Arunta, ait eu je ne sais quelles particularités constitutives qui puissent expliquer cette déviation originelle; car la phratrie se trouve, sous sa forme commune et classique, dans la tribu des Urabunnas, qui est moins avancée que celle des Aruntas, mais en est toute voisine et qui entretient avec cette dernière des relations constantes ². Si donc on rassemble en une fois toutes ces considérations, si l'on a présente à l'esprit l'extrême généralité de cette organisation, si l'on songe que, même aujourd'hui, les Aruntas s'en rapprochent très sensiblement, que tout les incline dans ce sens, qu'antérieurement ils s'en sont rapprochés encore davantage jusqu'à en reproduire presque adéquatement tous les traits, on n'hésitera plus à admettre qu'il y eut un temps où elle a existé chez eux à l'état de pureté, c'est-à-dire où les clans de chaque phratrie étaient incommunicables à l'autre.

Mais nous savons que le mariage est interdit entre les membres d'une même phratrie; par conséquent, quand chaque groupe totémique était tout entier compris dans une même phratrie, ces groupes eux-mêmes étaient nécessairement exogames. Il est donc faux que le mariage ait toujours été permis entre porteurs d'un même totem; que le totem des clans secondaires n'ait jamais eu d'action sur les relations matrimoniales. Le système de la phratrie est inconciliable avec une telle endogamie. Même aujourd'hui, l'exogamie doit évidemment être la règle générale dans le groupe totémique, puisque chacun de ces groupes appartient, en majorité, à une même phratrie.

Restent, il est vrai, les légendes d'après lesquelles les Aruntas primitifs se seraient mariés, sinon toujours, du moins le plus souvent, à l'intérieur de leurs clans respectifs. Nulle part, on n'y aperçoit la moindre trace d'une interdiction de mariage entre individus de même totem; l'endogamie y est plutôt considérée comme la forme normale de l'union entre les sexes. Pourtant, dit-on, si l'exogamie avait été réellement pratiquée, il serait bien étrange que tout souvenir en eût été, à ce point, aboli. - L'argument porterait si ces récits pouvaient être considérés comme des sortes de relations historiques, comme une simple commémoration d'événements réellement accomplis. Mais tout autre est leur origine. Ce sont des systèmes de représentations, inventés en grande partie par l'imagination populaire pour rendre, en quelque manière, représentables aux esprits des pratiques existantes. Il s'agit d'expliquer, en les rattachant à quelque être mythique, les principales cérémonies religieuses et la manière dont sont distribués, sur l'ensemble du territoire Arunta, les groupes totémiques, les lieux et les objets sacrés. Ce sont des mythes, au sens propre du mot. Sans doute, des souvenirs historiques peuvent prendre place dans ces constructions; mais ceux-là seuls y sont intégrés qui se prêtent à cette intégration. Les

SPENCER et GILLEN le reconnaissent eux-mêmes, p. 121.

Spencer et Gillen, pour expliquer ce fait, imaginent que les Urabunnas se sont formés dans une autre partie du continent australien et n'ont rencontré que tardivement les Aruntas. Mais nous ignorons sur quoi se fonde cette affirmation. Ce qui est certain, c'est que les relations entre les deux tribus sont très anciennes et très intimes puisqu'il y a un système matrimonial qui leur est commun, comme nous le verrons.

autres sont éliminés et sortent ainsi de la mémoire; même ceux qui sont retenus sont toujours plus ou moins défigurés pour les besoins de la cause. Des légendes dont la signification est aussi douteuse ne sauraient donc être opposées à l'ensemble concordant de faits précis qui viennent d'être énumérés.

Il y a, d'ailleurs, une raison qui rend particulièrement suspectes les traditions des Aruntas pour tout ce qui concerne l'histoire des coutumes matrimoniales. Les clans des premiers Aruntas y sont présentés comme antérieurs aux phratries : la tribu aurait d'abord été formée d'un certain nombre de groupes totémiques, sans organisation interne d'aucune sorte. C'est seulement à une phase ultérieure qu'ils se seraient classés en deux phratries ¹. Or, comme nous l'avons montré plus haut, tout ce que nous savons de la phratrie, en Australie comme en Amérique, ne permet pas de croire qu'elle ait pu se former ainsi ; et cette impossibilité est peut-être même plus apparente chez les Aruntas que partout ailleurs. Car la phratrie joue un rôle trop considérable dans leur vie religieuse, elle est trop étroitement associée au culte du totem, elle constitue un élément trop vital de leur organisation pour qu'on puisse y voir une sorte d'institution adventice, qui se serait introduite plus ou moins tardivement et du dehors dans l'ensemble de leur système social. Il y a donc, à la base de ces mythes, une erreur de fait qui, d'ailleurs, est aisément explicable ; car toutes sortes de causes peuvent avoir contribué à la déterminer. D'abord, en vertu de son simplisme natif, l'esprit humain est toujours enclin à se représenter la partie comme antérieure au tout, l'individu comme préexistant à la société et les sociétés élémentaires elles-mêmes comme ayant précédé dans l'histoire les sociétés plus complexes dont elles font partie. Ensuite, chez les Aruntas, la phratrie constitue depuis longtemps le cadre social par excellence, tandis que le clan, fragmenté, dispersé un peu de tous les côtés, n'a plus une consistance suffisante pour remplir un tel rôle. Quand on s'assemble, quand on campe, c'est par phratries qu'on se groupe, non par clans. Les membres d'une même phratrie se sentent étroitement solidaires les uns des autres, épousent les mêmes causes, combattent les mêmes ennemis. Il n'y a plus rien de semblable entre les confrères d'un même groupe totémique. « En fait, disent Spencer et Gillen, il est très facile de passer un temps considérable chez les Aruntas sans s'apercevoir que chaque individu a un totem, tandis que la répartition des individus entre les divisions fondamentales est un fait qui saute tout de suite aux yeux » ². Or quand, de deux institutions, l'une semble s'effacer devant l'autre, on est naturellement porté à croire que la première est la plus ancienne et à en reporter les origines aux temps les plus lointains.

Cette erreur, quelles qu'en puissent, d'ailleurs, être les causes, ne nous montre pas seulement quelle critique défiante doit être apportée à l'interprétation de ces traditions; elle nous permet aussi de comprendre comment a pu prendre naissance la légende de l'endogamie primitive. En effet, chez les Aruntas, l'exogamie est essentiellement une institution de la phratrie. L'exogamie des clans secondaires n'y a probablement été qu'un corollaire de l'exogamie, plus étendue, de la phratrie; en tout cas, finalement, cette dernière est la seule qui ait survécu. Les Aruntas ne pouvaient donc même pas avoir la pensée qu'une interdiction exogamique ait pu exister, sous une forme quelconque, avant le moment où les phratries sont censées s'être constituées.

SPENCER *et* GILLEN, p. 421.

Ibid., p. 34.

Jusque-là tout système restrictif était irreprésentable puisque le seul organe connu d'une réglementation restrictive faisait défaut. Par conséquent, pendant toute cette période, les clans devaient nécessairement être conçus comme exempts de toute prohibition matrimoniale de ce genre. C'est ainsi que, dans l'imagination populaire, la notion de groupe totémique et celle d'endogamie se trouvèrent tout naturellement liées. - L'existence de cette liberté fut d'autant plus facilement admise qu'une autre particularité de la mythologie Arunta devait la faire apparaître comme indispensable. En effet, les clans, avant de s'être agrégés en phratries, nous sont représentés comme indépendants les uns des autres ; ils auraient erré, par bandes totémiques isolées, sur toute l'étendue du territoire. Chacune de ces bandes n'avait donc de relations régulières qu'avec elle-même; par suite, les mariages ne pouvaient guère se conclure qu'entre membres d'un même groupe, c'est-à-dire entre individus d'un même totem. Voilà très probablement d'où vient la fréquence des cas d'endogamie dont parlent les légendes; c'est que, dans les conditions ainsi supposées, les unions sexuelles n'étaient presque pas possibles d'une autre manière. Elle est même si bien due à cette cause que quand, au cours de ces migrations mythiques, deux groupes de totems différents entrent en rapports, on voit aussitôt à l'endogamie ordinaire se substituer une exogamie de fait ¹. C'est donc que la première n'était pas conçue comme obligatoire; les traditions ne portent aucune trace d'une époque où elle aurait été imposée comme un devoir.

IV

Retour à la table des matières

Mais si l'on peut affirmer que, chez les Aruntas, le clan a commencé par être exogame, il a certainement cessé de l'être. Les explications qui précèdent gagneraient donc en autorité si nous pouvions indiquer comment il se fait que la règle exogamique s'est détachée du clan tout en restant la loi de la phratrie. Une telle transformation suppose évidemment un grave ébranlement des anciens cadres sociaux ; car, tant que chaque clan était exactement confiné dans sa phratrie originelle, l'exogamie de la phratrie s'imposait à lui et empêchait tout mariage entre individus d'un même totem. Il faut donc que quelque cause l'ait contraint à sortir de ses limites premières et à pénétrer dans l'autre moitié de la tribu. Nous croyons, en effet, pouvoir établir qu'il s'est produit chez les Aruntas, à une période inconnue de leur histoire, une révolution de ce genre.

C'est un changement dans le système de filiation qui l'a déterminée. Actuellement, l'enfant appartient de droit à la phratrie de son père ; autrement dit, la filiation quant à la phratrie se fait en ligne paternelle. Or, si l'on n'est

¹ V. SPENCER *et* GILLEN, pp. 419-420.

peut-être pas en droit de considérer comme démontré qu'en Australie la filiation utérine ou maternelle a toujours et dans tous les cas précédé la filiation masculine, c'est certainement le fait le plus général. Dans presque toutes les sociétés australiennes où la seconde est établie, on trouve des usages qui attestent que l'autre principe y a été antérieurement en vigueur ¹. C'est donc une hypothèse très vraisemblable et, en tout cas, très légitime que, chez les Aruntas, les faits se sont succédé dans cet ordre ; que l'enfant a commencé par appartenir à la phratrie de sa mère, puisqu'à un moment donné l'ordre légal de descendance a été changé.

Les faits confirment cette hypothèse. La filiation utérine a laissé d'ellemême des traces qui témoignent de sa préexistence. Ce sont les suivantes :

1° Sans songer à soutenir que la filiation utérine soit toujours et nécessairement accompagnée d'une sorte de matriarcat et de gynécocratie, il est cependant certain que, partout où elle est en usage, la femme jouit, sinon d'une suprématie, du moins d'une condition sociale relativement élevée. Elle est entourée de plus de considération que dans les sociétés inférieures qui ont adopté l'autre système de filiation. Notamment, comme c'est par elles que se perpétue alors chaque société religieuse, elles tiennent tout naturellement dans la vie religieuse une place plus considérable. Or, tandis que, chez les Aruntas actuels, elles sont exclues des cérémonies et tenues à peu près complètement en dehors du culte, elles ont certainement joué autrefois un rôle religieux beaucoup plus important. Les traditions nous les présentent même très souvent comme des initiatrices. Il est des rites qu'elles auraient institués, des groupes totémiques qu'elles auraient fondés 2; nombre d'objets sacrés sont censés provenir de femmes dont les mythes commémorent le souvenir ³. Le contraste entre le présent et le passé est si marqué qu'il a frappé Spencer et Gillen. « Beaucoup de traditions, disent-ils, peuvent, sans aucun doute, être regardées comme la preuve que, dans le passé, les femmes ont possédé de plus grands privilèges que dans le présent. C'est un fait digne de remarque que le changement qui s'est produit dans la condition des femmes » ⁴.

2° Le père et la mère se servent de deux expressions différentes pour désigner leurs enfants : le père les appelle *allira*, la mère *umba* (qu'il s'agisse d'un fils ou d'une fille). Or une double dénomination de ce genre est en usage dans les tribus qui pratiquent la filiation utérine chez les Dieyeries, les Kolor-Kurndits, les Mopor-Kurndits, les tribus du sud-ouest australien ⁵; au contraire, chez les Kurnais, les Narrinyeris, les Turras, où la filiation est masculine, un seul et même mot est employé ⁶. Cette différence est, d'ailleurs, assez aisément explicable et plusieurs hypothèses peuvent être proposées pour en rendre compte. Il est vraisemblable - le paragraphe suivant en donnera la

Voir sur cette question *L'Année sociologique*, *I*, *p*. 22 et suiv.

SPENCER et GILLEN, pp. 404, 562.

³ *lbid.*, pp. 122, 404, etc.

⁴ *Ibid.*, pp. 195-196. Cf. p. 122.

⁵ V. CUNOW, Die Verwandschaftsorganisationen der Australneger, pp. 104, 117.

⁶ CUNOW, op. cit., pp. 72, 88

preuve - que, primitivement, la mère restait avec ses enfants dans son clan natal et que le père n'y faisait que des apparitions temporaires, plus ou moins prolongées. Dans ces conditions, les rapports de l'enfant avec sa mère étaient très différents de ceux qu'il soutenait avec son père et il est naturel que deux termes distincts aient servi à les désigner. La différence subsiste, quoique atténuée, quand, la filiation restant toujours utérine, il devint usuel que la femme vînt vivre chez son mari. L'enfant, en effet, appartenant toujours à la phratrie et au clan de sa mère, était associé à la même vie religieuse qu'elle, tandis qu'il était étranger à la vie religieuse de ses parents paternels. L'établissement de la filiation masculine ayant fait cesser cette dualité, on comprend que, par suite, la terminologie se soit simplifiée.

3° A certains égards, le mari est, toute sa vie, dans un état de dépendance vis-à-vis des parents de sa femme : il est tenu envers eux à une sorte d'obligation alimentaire. Les produits de sa chasse doivent être partagés d'après une règle fixée par la coutume. La première portion appartient à son beau-père, et, après qu'il s'est nourri ainsi que ses femmes et ses enfants, il doit le reste aux enfants des frères de sa femme, à sa belle-mère, au père de celle-ci et aux sœurs de ce dernier. Inversement, il ne doit jamais manger de la chair d'un animal pris, tué, ou touché par l'une de ces différentes personnes. Suivant les expressions mêmes de Spencer et Gillen, il y a ainsi « une sorte de tribut payé au groupe de la femme ; ... ce qui paraît bien dénoter une condition antérieure dans laquelle l'homme devait une sorte d'obéissance au groupe de sa femme » ¹. Une pareille subordination est difficilement explicable si l'on n'admet pas qu'il fut un moment où le mari venait vivre, au moins temporairement, dans le groupe totémique de sa femme ; ce qui implique nécessairement la filiation utérine.

4° Mais voici une preuve encore plus décisive.

Nous avons dit que chaque phratrie est divisée en deux classes dont les noms associés nous ont servi à la désigner elle-même. Le moment est venu de dire en quoi consiste l'organisation de ces classes. Elle repose sur le principe suivant : dans une même phratrie, deux générations qui se suivent immédiatement doivent appartenir à deux sous-groupes distincts et porter des noms différents. Chaque classe est précisément un de ces sous-groupes. Par exemple, la phratrie Panunga-Bulthara comprend une classe Panunga et une classe Bulthara; si un homme est de la première de ces classes et, par suite, en porte le nom, ses enfants seront de la suivante; ils seront des Bultharas. Mais les enfants de ces Bultharas se distingueront de leurs ascendants immédiats en reprenant le nom de leur grand-père ; ils seront, eux aussi, des Panungas, et ainsi de suite. Il en est de même des classes Purula et Kumara dans l'autre phratrie. Le nom, collectif que porte une génération disparaît donc à celle qui suit, réapparaît à la troisième, pour disparaître de nouveau à la quatrième, etc. ². - D'autre part, cette institution des classes se complique d'une exogamie spéciale. Il n'est pas exact de dire, comme nous avons fait jusqu'à présent pour plus de simplicité, qu'un Panunga-Bulthara peut épouser une Purula-Kumara

¹ V. SPENCER et GILLEN, p. 430.

Voir sur ce point L'Année sociologique, 1. p. 16 et suiv.

quelconque. En réalité, chaque classe d'une phratrie ne peut contracter mariage qu'avec une classe déterminée de l'autre phratrie. Dans le tableau suivant, les classes dont les noms sont réunis par une ligne de points sont celles qui ont entre elles le connubium.

Déjà, le fait que les phratries des Aruntas sont divisées en classes organisées de cette manière est, à lui seul, une preuve qu'elles se sont, à un moment donné, recrutées par voie de filiation utérine. Car Howitt avait déjà remarqué, il y a longtemps, que cette organisation ne se rencontre à l'état de pureté que dans les sociétés où le système utérin est en vigueur, et qu'elle disparaît quand la filiation *per masculos* s'établit ¹. Nous avons nous-même montré, dans un autre travail ², pour quelle raison l'institution de ces classes implique la filiation par les femmes. - Mais il n'est pas nécessaire de faire intervenir ici cette théorie générale qui pourrait être contestée ; car, en ce qui regarde les Aruntas, nous disposons d'un fait vraiment crucial.

Tout d'abord, représentons-nous bien en quoi consiste un changement de filiation quant à la phratrie, tel que celui que nous supposons s'être produit chez les Aruntas. Pour simplifier notre exposition, considérons une tribu *in abstracto*, divisée en deux phratries que nous désignerons simplement par les chiffres 1 et 2; appelons A et B les classes qui composent la première, et A' B' les classes correspondantes de la seconde. La suite des générations pourra donc être figurée de la manière suivante :

| | Phratrie 1 | Phratrie 2 |
|--------------------------------|----------------------|------------------------|
| Ire génération | Classe A | Classe A' |
| IIe génération Ille génération | Classe B Classe A | Classe B' Classe A' |

Les classes unies par des lignes horizontales de points ont entre elles le *connubium ; autrement* dit, A ne peut se marier qu'avec A', et B qu'avec B'.

V. HOWITT, Further Notes on the Australian classes in *Journal of the Anthropological Institut*, 1888, p. 40.

² L'Année sociologique, I, p. 16 et suiv.; on trouvera à ce même endroit des explications complémentaires sur la question des classes.

Cela posé, considérons la classe B. Comme nous supposons la filiation utérine, l'enfant appartient à la phratrie de sa mère. Tous les membres de B ont donc leurs mères dans la même phratrie qu'eux, mais dans la classe dont ils ne font pas partie, c'est-à-dire en A (première génération). Mais les femmes de A n'ont pu devenir mères qu'en s'unissant aux hommes de A'. C'est donc en A' que sont tous les pères des individus des deux sexes qui composent la classe B. -D'un autre côté, les hommes de B ne peuvent se marier qu'avec les femmes de B'. Les enfants issus de ces mariages, devant se trouver dans la phratrie de leurs mères (phratrie 2), mais dans la classe à laquelle leurs mères ne ressortissent pas, seront nécessairement en A' (troisième génération). Ainsi A' comprend à la première génération tous les pères de B, et, à la troisième, tous les enfants dont les pères sont en B. Pour que pères et enfants fissent partie de la même phratrie, c'est-à-dire pour que la filiation se fît per masculos quant à la phratrie, il faudrait donc que les classes B et A', au lieu d'être dans deux phratries différentes, se réunissent de manière à en former une à elles deux. On ferait voir de la même façon que la classe A contient à la première génération tous les pères de B' et, à la troisième, tous les enfants dont les pères sont en B'. De ce côté, pour que la filiation devînt masculine, il faudrait donc que les classes A et B' pussent se rejoindre de manière à être comprises dans la même phratrie. Or, la double condition que nous venons d'énoncer sera évidemment remplie si A vient dans la seconde phratrie prendre la place de A', et si A' va dans la première prendre la place de A. De cette manière, en effet, A' sera avec A et A avec B', c'est-à-dire que les pères seront situés dans la même moitié de la tribu que leurs enfants. Par conséquent, pour que le système de filiation change, il faut et il suffit que chaque phratrie échange une de ses classes avec la classe correspondante de l'autre, les deux autres classes restant à leur place primitive.

Appliquons cette règle aux Aruntas. Actuellement sous le régime de la filiation masculine, la disposition de leurs phratries ¹ est la suivante :

| | Phratrie 1 | Phratrie 2 |
|----------------------------|------------|------------|
| Classes ayant le connubium | Bulthara | Kumara |
| Classes ayant le connubium | Panunga | Purula |

D'après ce qui vient d'être établi, si la filiation masculine à succédé, chez les Aruntas, à la filiation utérine, la disposition ci-dessus a dû elle-même succéder à une disposition différente. Pour obtenir cette dernière, il suffit d'intervertir deux classes correspondantes. Par conséquent, l'organisation de la tribu devait affecter alors la forme suivante :

Nous désignons les deux phratries par les chiffres 1 et 2, d'une manière conventionnelle et pour la commodité de l'exposition.

Organisation de la tribu sous le régime utérin Kumara Bulthara Panunga Purula

Or il y a des preuves que cette organisation a réellement, existé chez les Aruntas. Seulement, pour faire cette démonstration, il nous faut considérer la tribu dans ses rapports avec la tribu voisine des Urabunnas.

Cette dernière est, elle aussi, divisée en deux phratries exogames, l'une appelée Mathurie, l'autre Kirarawa; mais, contrairement à ce qui se passe chez les Aruntas, l'enfant appartient à la phratrie de sa mère. Malgré cette différence d'organisation, comme les deux tribus sont en relations constantes, des mariages se contractent souvent de l'une à l'autre. Mais comme, des deux côtés, l'exogamie de la phratrie est le principe fondamental de tout le droit matrimonial, il a paru naturel et nécessaire que cette règle indispensable s'appliquât aux mariages internationaux comme aux autres. Pour cela, une équivalence a été établie entre les systèmes des deux sociétés : chaque phratrie des Urabunnas est assimilée à l'une des deux phratries des Aruntas et le mariage est interdit entre Aruntas et Urabunnas qui font partie des phratries assimilées. Le tableau qui suit exprime la manière dont est réglée cette équivalence.

| Phratries des Urabunnas | Phratries assimilées des Aruntas | Organisation intérieure des phratries Aruntas | Organisation Arunta correspondant au régime utérin ¹ |
|----------------------------|--|--|---|
| Ire | Kumara | Kumara | Kumara |
| Kirarawa | Panunga | Purula | Panunga |
| IIe | Bulthara | Bulthara | Bulthara |
| Mathurie | Purula | Panunga | Purula |

En vertu de cette identification, un Urabunna de la phratrie Kirarawa qui vient s'établir chez les Aruntas est considéré comme appartenant à la phratrie Kumara-Panunga; comme tel, il ne peut prendre pour femme une Arunta que si elle appartient à la phratrie Bulthara-Purula. Inversement, un Mathurie est

D'après les résultats indiqués dans le tableau précédent [JMT].

assimilé à un Bulthara-Purula et ne peut, par suite, épouser qu'une Kumara-Panunga ¹.

Mais on voit que les phratries Aruntas sont composées dans ce cas spécial autrement que d'ordinaire; pour qu'on puisse mieux saisir la différence, nous avons, dans le tableau ci-dessus, mis les deux arrangements en regard l'un de l'autre. La place occupée par les deux classes Panunga et Purula n'est pas la même dans les deux classifications; il y a entre elles comme un chassé-croisé. Or nous savons que cette différence dans la composition des phratries dénote une différence dans le mode de filiation. Le système qui s'est établi en vue des mariages internationaux doit donc correspondre à un autre régime de filiation que le système employé régulièrement dans les relations intérieures de la tribu. Et en effet, il est évident que le premier est identique de tous points à celui qui nous a paru corrélatif de la filiation utérine; le tableau de la page 336 permet de faire la comparaison d'un coup d'œil. Les classes sont exactement groupées de la même manière dans les deux cas. Nous trouvons donc chez les Aruntas deux sortes d'organisation qui fonctionnent parallèlement et dont l'une correspond à un état social où la filiation était utérine.

Elles se contrarient même sur des points essentiels. Celle qui sert à réglementer les mariages de tribu à tribu permet des unions que l'autre proscrit absolument. Ainsi, d'après le règlement intérieur des Aruntas, le mariage est prohibé entre un Kumara et une Purula puisque les deux classes sont de la même phratrie. Il est licite, au contraire, dans l'autre organisation; car un Kumara est Kirarawa, une Purula est Mathurie et une Mathurie peut librement être épousée par un Kirarawa. On en pourrait dire autant des mariages entre Bultharas et Panungas². Deux législations aussi différentes doivent nécessairement s'être établies à deux moments différents de l'histoire. Et voici comment on peut concevoir que les choses se sont passées. Primitivement, l'arrangement intertribal était le seul en vigueur ; il s'appliquait aux relations internes comme aux relations externes de la tribu, la filiation étant alors utérine chez les Aruntas comme chez les Urabunnas. Plus tard, quand elle devint masculine chez les premiers, la répartition des classes entre les deux phratries fut modifiée. Mais cette révolution, ainsi que nous le verrons mieux dans la suite, répondait exclusivement à des besoins intérieurs de la tribu ; par conséquent, elle ne s'étendit pas au dehors et n'affecta pas ce qu'on pourrait appeler le droit matrimonial international. Même il était impossible qu'il se transformât dans le même sens, puisque les Urabunnas restèrent fidèles à l'ancien système de filiation. Pour tout ce qui concerne les mariages entre Urabunnas et Aruntas, la vieille organisation survécut donc sans changement, et c'est ainsi qu'elle a porté jusqu'à nous le souvenir d'un temps où la filiation n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui ³.

Quant à la question de savoir à laquelle les deux classes de la phratrie assimilée il doit appartenir, elle est tranchée dans chaque cas particulier d'après des principes que nous ignorons.

C'est ce quine permet pas d'admettre, comme paraissent le faire SPENCER et GILLEN (p. 69), que les phratries aient été organisées de cette manière de propos délibéré et artificiellement, outre que les phratries sont choses trop étroitement liées à toute l'organisation morale de ces tribus pour pouvoir être arrangées ou dérangées de cette manière.

Nous pourrions citer d'autres faits pour prouver la préexistence de la filiation utérine si nous ne craignions d'allonger inutilement cette démonstration. Contentons-nous d'indiquer les principaux.

Il s'en faut donc de beaucoup que les Aruntas nous offrent, comme on l'a dit, le type parfait de la civilisation primitive. En réalité, au moment où ils ont été observés, ils s'étaient déjà très sensiblement éloignés de leur état initial; il s'était produit, dans la structure même de leur société, de graves et profonds réarrangements. Et ce sont précisément ces réarrangements qui vont nous permettre d'expliquer cette endogamie totémique dont on a voulu faire la caractéristique essentielle du totémisme primitif.

Représentons-nous, en effet, la tribu telle qu'elle était sous le régime de la filiation utérine. Chacune de ses deux phratries avait alors ses totems propres. Mais voici que le système de filiation change, les enfants sont intégrés dans la phratrie de leurs pères. Pour cela, chaque phratrie cède à l'autre une de ses classes et en reçoit une en échange. Les Panungas vont rejoindre les Bultharas, c'est-à-dire leurs ascendants et leurs descendants en ligne masculine; de même, les Purulas viennent prendre place à côté des Kumaras. Mais on ne change pas de totem parce qu'on change de phratrie. Les membres des classes ainsi déplacées gardèrent donc les totems qu'ils avaient dans la phratrie d'où ils sortaient et les importèrent dans celle où ils étaient incorporés. Ces totems importés vinrent naturellement se surajouter, dans chaque phratrie, à ceux qui y étaient de fondation et que la classe restée en place continuait à représenter et à perpétuer. C'est ainsi que, en s'abandonnant mutuellement une classe, les deux phratries se communiquèrent l'une à l'autre leurs totems propres ; par conséquent, il n'y eut plus de groupe totémique qui fût tout entier compris dans une des deux moitiés de la tribu.

Or, cette diffusion de chaque totem dans toute l'étendue de la société devait nécessairement donner naissance à une endogamie totémique. En effet, l'exogamie du clan ne peut reposer que sur l'une des deux bases suivantes (ou

I° Analysant les traditions qui se rapportent à une certaine période de l'histoire mythique de la tribu, SPENCER et GILLEN remarquent avec étonnement qu'on y voit des hommes de la classe Purula cohabiter avec des femmes de la classe Kumara. Or, disentils, « c'est exactement l'inverse de ce qui a lieu actuellement... Ces traditions ne paraissent explicables que si l'on suppose qu'il existait alors des restrictions matrimoniales différentes de celles qui se seraient introduites à une époque ultérieure » (p. 418). C'est une preuve qu'une profonde transformation s'est faite à un moment donné dans l'ordre social des Aruntas. Mais, de plus, on peut voir que l'organisation intertribale, celle qui correspond à la filiation utérine, permet justement ces mariages entre PuruIas et Kumaras.

^{2°} La division de chaque phratrie en deux classes a fait place avec le temps, au moins dans certaines de ces tribus, à une division en quatre classes (huit pour la tribu). Or nous croyons qu'il est possible de prouver que ces subdivisions nouvelles sont dues au changement survenu dans le mode de filiation. Quand la filiation masculine prend la place de la filiation utérine, la première apporte ses prohibitions matrimoniales propres qui se surajoutent à celles qu'impliquait la seconde ; les restrictions exogamiques deviennent plus nombreuses. Par exemple, quand le changement de filiation concerne le totem, il est défendu de se marier, et dans le totem du père et dans le totem de la mère. Chez les Aruntas, sous la filiation utérine, il était défendu de se marier dans les deux classes de la phratrie maternelle; quand la filiation devint masculine, il fut défendu de se marier dans les deux classes de la phratrie paternelle. Mais l'ancienne prohibition, fortement enracinée dans les mœurs, se maintint à côté de la nouvelle. Des unions qui, pendant des siècles, ont passé pour incestueuses ne perdent pas ce caractère du jour au lendemain. Le mariage se trouva ainsi prohibé entre les quatre classes existantes et, par suite, il serait devenu impossible si de nouvelles classes n'avaient été créées, si tout n'avait été organisé de manière à parer à cette difficulté. Nous nous contentons d'indiquer ici le principe de cette réorganisation sans pouvoir entrer dans le détail.

sur toutes deux concurremment) : elle peut résulter de l'exogamie de la phratrie qui l'implique normalement; elle peut aussi tenir directement à la constitution intrinsèque des clans secondaires. Mais, à partir du moment où l'organisation des Aruntas fut transformée comme il vient d'être dit, l'une et l'autre condition cessèrent d'être remplies. Comme tous les totems se trouvaient représentés dans chaque phratrie, l'exogamie de la phratrie ne suffisait plus à garantir à elle seule l'exogamie des groupes totémiques. Il y avait désormais des Kangourous ou des Emous dans les deux moitiés de la tribu; l'obligation de se marier en dehors de la moitié à laquelle on appartenait n'impliquait donc plus l'obligation de se marier en dehors de son totem. - D'un autre côté, pour que l'exogamie du groupe totémique eût pu se maintenir par elle-même, en ne s'appuyant que sur des principes propres au clan, il eût fallu que celui-ci restât assez fortement constitué; car un groupe sans cohésion, sans unité matérielle ni morale, ne saurait avoir l'ascendant nécessaire pour exercer une grande influence sur les individus, et notamment pour leur imposer une réglementation matrimoniale aussi rigoureuse. En d'autres termes, le droit et la morale propres au clan ne peuvent durer qu'autant qu'il subsiste luimême comme société constituée ; c'est pourquoi, dans toutes les tribus où il est en voie de dissolution, l'exogamie totémique disparaît parallèlement. Or la révolution qui s'était produite dans l'organisation sociale des Aruntas, en dispersant les clans entre les deux phratries, leur avait, du même coup, retiré toute consistance et toute individualité. Non seulement les membres de chacun d'eux n'occupaient pas un même habitat (c'était peut-être déjà le cas sous le régime de la filiation utérine), mais ils n'appartenaient plus aux mêmes cadres sociaux. Quand la tribu s'assemblait pour délibérer des affaires communes ou pour procéder à quelque importante cérémonie, ils ne se groupaient pas ensemble : la distance matérielle et morale qui séparait les deux phratries l'une de l'autre séparait chaque clan en deux parties distinctes. Suivant l'expression de Spencer et Gillen que nous avons déjà rapportée, il n'y a dans la vie publique des Aruntas presque rien qui manifeste l'existence de groupements totémiques. Même dans les cérémonies de l'Intichiuma, où, pourtant, les membres du totem intéressé jouent un rôle prépondérant, ils ne sont pas seuls; on trouve assez souvent à côté d'eux des membres d'autres totems, mais de la même phratrie. En un mot, le clan n'était plus qu'un agrégat assez incohérent d'individus qui portaient tous un même nom, qui tous étaient censés soutenir des rapports spéciaux avec une même catégorie de choses naturelles, mais qui ne formaient plus, à proprement parler, de groupe défini. Dans ces conditions, la réglementation morale dont il est l'organe ne pouvait manquer de s'affaiblir ; c'est ainsi que l'exogamie du clan s'effaça devant l'exogamie de la phratrie.

Il n'est, d'ailleurs, pas impossible d'entrevoir les principales causes qui ont déterminé cette série de changements. D'abord, chez les Aruntas comme dans les autres sociétés australiennes, l'usage dut s'établir assez vite que le mari emmenât sa femme chez lui ; par suite, c'était chez le père, dans sa localité, que naissaient et grandissaient les enfants. Mais le principe de la filiation utérine, en classant ces derniers dans la phratrie de leur mère, les obligeait à se séparer de leur père dans les principales circonstances de la vie. Toutes les fois qu'on s'assemblait par phratrie, si le fils était d'un côté, le père était de l'autre, alors que, le reste du temps, ils partageaient la même existence. Il n'est pas nécessaire de faire voir tout ce qu'une telle situation avait de contradictoire et de difficilement tolérable. Cependant, comme bien d'autres peuples

australiens continuent, en fait, à la tolérer quoiqu'elle ait pour eux les mêmes inconvénients, il est probable que les Aruntas n'auraient pas, pour cette seule raison, modifié leur organisation si une autre cause n'était venue renforcer les effets de la précédente.

Cette cause, c'est l'exceptionnel degré d'unité auquel cette société paraît être très vite parvenue et qu'on ne retrouve pas d'ordinaire dans les tribus d'Australie. Entre tous les Aruntas, disent les observateurs, il existe un vif sentiment de solidarité ¹. Un groupe local manque-t-il de Churingas? un autre groupe du voisinage lui en prête; or, pour un Arunta, il n'y a pas de don plus précieux ni de sacrifice plus important. Nombreuses sont les occasions à propos desquelles toute la tribu s'assemble et les assises qu'elle tient durent parfois pendant des semaines ². Au cours de ces réunions, on délibère des affaires communes et souvent, à la suite de ces délibérations, de graves innovations sont apportées d'un commun accord aux pratiques usuelles. Mais ce qui montre mieux encore à quel point la société est moralement unifiée, c'est ce fait remarquable qu'il existe un totem commun à toutes les classes : c'est le chat sauvage. A tous les membres de la tribu, quel que soit leur groupe totémique, il est interdit d'en manger; seuls, quelques vieillards sont affranchis de cette interdiction. Le culte de cet animal est donc une sorte de culte publie, commun à toute la tribu, et l'on sait que les religions de ce genre ne peuvent se former que dans la mesure où le particularisme religieux s'est effacé et où la vie générale de la société s'est, au contraire, développée. Mais, en même temps, plus celle-ci gagne en intensité et en continuité, plus aussi il devient nécessaire qu'elle s'organise de manière à respecter les rapports établis et les habitudes constituées. Des gênes et des froissements, tolérables quand ils sont rares et courts, deviennent insupportables en devenant fréquents et prolongés. C'est, sans doute, ce qui détermina les Aruntas, au cours d'une de ces assemblées générales dont nous venons de parler, à modifier leur système de filiation. Au reste, la réforme était tellement indiquée, elle était tellement immanente à la nature de la société, qu'elle dut s'opérer avec la plus grande aisance. Les changements apportés à la composition des phratries n'impliquaient, en effet, aucun déplacement matériel. Pères et enfants appartenaient déjà aux mêmes groupes locaux ; en les rangeant dans une même catégorie sociale et religieuse, on ne fit donc que consacrer en droit un état de fait. Les deux classes qui composèrent désormais chaque phratrie réorganisée ne comprenaient que des individus qui, depuis longtemps, vivaient ensemble ou à côté les uns des autres. On se demandera peut-être d'où vient que le système de filiation a été changé pour la phratrie plutôt que pour le totem. Il semble, en effet, que le même résultat aurait pu être obtenu, et d'une manière même bien plus complète, s'il avait été décidé que l'enfant serait du totem de son père ; car, du même coup, il aurait été également de la phratrie paternelle, puisque le totem impliquait alors la phratrie. Et ainsi la réorganisation nécessaire aurait pu s'accomplir, semble-t-il, sans que les groupes totémiques perdissent rien de leur individualité. - Mais c'est oublier que le totem n'est pas une chose dont les hommes croient pouvoir disposer à volonté, tant du moins

V. SPENCER et GILLEN, Op. cit., p. 32.

C'est surtout à propos de l'Engwura, suite de cérémonies qui terminent la procédure d'initiation, qu'ont lieu ces assises de la tribu. Spencer et Gillen ont assisté à une Engwura qui dura de septembre à janvier. C'est cette unification morale de la société qui explique comment, chez les Aruntas, l'initiation est un rite, non du groupe totémique, mais de la tribu.

que les croyances totémiques sont encore en vigueur. Un totem, en effet, n'est pas seulement un nom; c'est d'abord et avant tout, un principe religieux qui ne fait qu'un avec l'individu en qui il réside, qui fait partie de sa personnalité. On ne peut donc pas plus en changer qu'on ne peut changer d'âme et, d'un autre côté, la manière dont ces sortes d'âmes s'incarnent dans les corps à chaque génération ne saurait être fixée ou modifiée par un règlement humain. Tant que, d'après les croyances régnantes, le totem de l'enfant était regardé comme une émanation du totem de la mère, il n'y avait pas de mesure législative qui pût faire qu'il en fût autrement. Aussi, la filiation per masculos ne s'établit-elle généralement d'une manière complète et sans réserve d'aucune sorte que là où le totem ou a disparu ou a perdu sa signification religieuse pour devenir un nom, une simple étiquette sociale. C'est le cas, par exemple, chez les Narrinyeris. L'enfant y est du totem de son père; mais l'animal totémique n'est plus l'objet d'aucun rite. Il peut être mangé librement ; il n'est plus question d'aucune identification entre l'individu et son totem ¹. Chez les Kurnais, où la filiation est également masculine, c'est à peine s'il reste quelques traces de totémisme. Au contraire, chez les Aruntas, les croyances totémiques devaient être encore fortes au moment où l'on éprouva le besoin de changer l'ordre de filiation, puisqu'elles subsistent aujourd'hui à peine altérées. Elles ne permettaient donc pas que le mode de transmission du totem pût être modifié d'un coup, par un acte de la volonté collective ². C'est pourquoi le changement dut se limiter à la phratrie.

Et c'est là, d'ailleurs, une des raisons qui rendent le cas des Aruntas très instructif pour le sociologue. Parce que la réforme a porté sur les phratries, elle les a consolidées du même coup, au détriment des clans secondaires qu'elle a, au contraire, désorganisés. Sans doute, les différents cultes totémiques survécurent, mais, comme nous l'avons montré, il n'y eut plus désormais un nombre correspondant de groupes définis, socialement constitués, qui fussent préposés à chacun d'eux. Il en est résulté que, chez les Aruntas, la phratrie se présente à l'observation dans des conditions exceptionnellement favorables. D'ordinaire, en effet, elle n'est pas directement observable sous sa forme et dans son unité premières ; partout où on la rencontre, elle est plus ou moins en voie de dissolution; par suite, elle semble n'être que le cadre extérieur des clans secondaires qui, eux, sont passés au premier plan et sont devenus les divisions fondamentales de la société. Ainsi masquée par ce système de clans qui tendent à la recouvrir et à l'effacer de plus en plus, sa nature véritable est difficile à apercevoir ainsi que sa fonction et sa place dans l'ensemble des institutions sociales. Or, chez les Aruntas, par suite de la quasi dissolution des groupes totémiques, elle nous est, au contraire, donnée dans un état d'isolement presque complet qui en facilite l'étude. Si l'on songe qu'elle constitue la formation sociale la plus élémentaire que nous puissions

¹ V. CUNOW, Op. cit., p. 82.

Des changements, d'ailleurs, ont dû se produire à la longue, une fois que la réorganisation des phratries sur la base de la filiation masculine eut été accomplie et eut commencé à produire ses résultats. C'est ainsi que nous nous expliquons la manière dont le totem de l'enfant est actuellement déterminé. En gros, on peut dire que l'enfant porte le totem du lieu où il est censé avoir été conçu. On voit tout ce qu'il y a d'indéterminé dans un tel principe. Il ne nous semble donc pas possible qu'il soit vraiment primitif. Il doit résulter d'une série de transformations dues à l'état de désorganisation où se sont trouvés dès lors les groupes totémiques. On sent qu'il n'y a plus rien là qui soit réglé socialement.

atteindre autrement que par d'hypothétiques reconstructions, on comprendra toute l'importance de l'expérience spontanée que la nature a ainsi mise à notre disposition ¹.



Retour à la table des matières

La question des interdictions matrimoniales une fois résolue, celle des interdictions alimentaires ne saurait nous arrêter longtemps. Elle se résout d'après les mêmes principes.

En effet, étant données les graves raisons qu'il y a de considérer l'organisation totémique des Aruntas actuels comme une forme affaiblie de leur organisation première, les tolérances de la réglementation actuelle qui permet, sous certaines réserves, la consommation de l'animal totémique, doivent être attribuées à un affaiblissement de la réglementation originelle. Supposer que la liberté était absolue dans le principe et que les restrictions sont de date relativement récente, ce serait admettre que le système, tel qu'il existe aujourd'hui, est un renforcement du système primitif : ce que contredisent les faits qui viennent d'être établis. Il paraît bien plus naturel de penser que, peu à peu, les prohibitions sont devenues moins sévères, à mesure que les croyances et les pratiques totémiques perdaient de leur rigueur. C'est d'ailleurs ce qui ressort avec évidence des réserves et des restrictions qui continuent à être prescrites. Nous savons, en effet, qu'il y a dans l'animal totémique des organes pour lesquels la prohibition est encore à peu près absolue : seuls, les vieillards ont le droit d'y toucher et seulement dans de certaines occasions. Ne sent-on pas à travers ces réserves les dernières résistances d'une coutume qui, après avoir été plus étroitement prohibitive, cède à quelque poussée de l'opinion, mais progressivement et comme pas à pas ?

Au reste, tout ce qu'on sait du totémisme devrait suffire à écarter l'hypothèse qu'il ait pu exister à un moment donné, avec ses traits caractéristiques, sans protéger contre les entreprises l'animal totémique. En effet, le principe essentiel de ce système religieux, c'est que l'homme et l'animal qui lui sert de

Une question notamment sur laquelle cette expérience projette une utile lumière est celle qui concerne les tableaux de parenté. Ils sont les mêmes chez les Aruntas que dans les autres tribus australiennes. Or, il est certain que là les groupes auxquels ils se rapportent sont les phratries et non les clans secondaires; par exemple, le nom de père désigne toute la génération qui précède la mienne dans la phratrie dont je suis membre. C'est donc que ces nomenclatures se sont constituées quand la société n'était composée que de deux clans primaires. Il y a là un fait bien important que nous nous contentons d'indiquer. Ce n'est pas qu'on ne l'eût déjà conjecturé; mais ici, il est directement établi.

totem sont unis par une étroite parenté. Ce n'est même pas assez dire : en réalité, il y a entre eux une véritable identité substantielle. L'animal est du clan comme l'homme qui porte son nom est de l'espèce animale. Or c'est une règle générale que les membres d'un même clan sont tenus de respecter mutuellement leur vie; ce respect est même si conforme à la nature des choses que, en fait, les attentats contraires sont rares. Par conséquent, à partir du moment où l'animal fut considéré comme fait de la même substance que l'homme, comme appartenant au même groupe social, il dut forcément être interdit de le tuer. Pour que cette prohibition s'établît, il n'était pas du tout nécessaire que les hommes se fussent mis à observer ce qui se passe dans le monde animal: il leur suffisait d'observer ce qui se passait au milieu d'eux et en eux, et d'étendre à leurs congénères animaux les sentiments qu'ils avaient pour leurs congénères humains. Et comme ils ne voyaient pas de différences essentielles entre les uns et les autres, l'extension dut se produire tout naturellement et d'emblée, sans que même il y ait lieu d'admettre une priorité en faveur des seconds.

Restent, il est vrai, les traditions qui nous représentent les ancêtres légendaires de la tribu comme mangeant à volonté de l'animal totémique. Mais les croyances et les rites actuels dont ces légendes ne sont que l'élaboration mythique transparaissent sous la lettre des récits. Il y a, dans l'année, un moment déterminé où chaque groupe totémique non seulement mange de son totem, mais est tenu d'en manger : c'est généralement quand la nouvelle génération de l'animal totémique commence à être grande, ou quand la plante, si c'est un végétal qui sert de totem, paraît mûre pour être récoltée. Alors les produits de la chasse ou de la récolte sont apportés au camp et les membres du groupe totémique en mangent cérémoniellement; s'ils s'abstenaient, le lien de parenté qui les unit à l'espèce totémique serait rompu et ils perdraient du même coup les vertus et les pouvoirs sui generis qui sont censés résulter de cette parenté. L'obligation est particulièrement pressante pour le chef du groupe et pour les anciens ¹. La raison originelle de ce rite est évidente. Puisque les hommes du groupe qui a le Kangourou pour totem sont des Kangourous, ils ne peuvent garder cette qualité qu'à condition de renouveler périodiquement en eux la substance, à la fois matérielle et mystique, qui est en eux et qui fait d'eux des Kangourous; elle s'épuiserait par l'usage s'ils ne la revivifiaient pas régulièrement, et le seul moyen par lequel ils croient pouvoir obtenir ce résultat consiste à absorber quelques parcelles de l'être qui passe pour posséder cette substance plus éminemment. Il s'agit, en somme, d'un sacrement communiel². Or, les traditions dont nous parlons ne sont autre chose que ce rite transporté par l'imagination populaire jusque dans ces temps mythiques où vivaient les héros éponymes, et amplifié en raison même de ce caractère héroïque et quasi divin. On ne pouvait pas concevoir, en effet, que les ancêtres n'aient pas été soumis autrefois, comme leurs descendants le sont aujourd'hui, à cette obligation, on pourrait presque dire, à cette nécessité physique. Même comme on leur attribuait une nature exceptionnelle qui n'est pas celle du commun des hommes, il parut naturel que les moyens dont ils se servaient pour l'entretenir fussent en rapport avec leur plus haute dignité religieuse; c'est pourquoi les traditions les font recourir plus souvent et plus largement à

V. SPENCER et GILLEN, p. 203 et suiv.

Parfois, la communion s'opère, non pas seulement par l'alimentation, mais aussi par l'onction.

cette alimentation *sui generis*. Nous savons d'ailleurs que, dans d'autres sociétés, les indigènes se sont forgé des légendes tout à fait analogues pour se rendre compte du rapport qu'ils soutenaient avec leurs totems : pour pouvoir comprendre ce qu'ils pouvaient avoir de commun avec tel ou tel animal, ils ont imaginé qu'ils descendaient d'ancêtres qui, pendant leur vie, faisaient de cet animal leur principale nourriture ¹. C'est donc se méprendre singulièrement que de voir dans les traditions correspondantes des Aruntas comme un écho lointain d'événements historiques ; en réalité, ce sont des constructions de l'esprit destinées soit à rendre plus facilement représentables les principes fondamentaux du culte, soit à mettre l'histoire mythique de la tribu d'accord avec ces principes ².

VI

Retour à la table des matières

Il n'y a donc aucune raison pour réformer de fond en comble la notion du totémisme. Tout prouve que les interdictions matrimoniales et alimentaires qui ont, jusqu'à présent, été reconnues comme caractéristiques de ce système religieux, ont été primitivement observées chez les Aruntas. Si elles ne s'y retrouvent aujourd'hui qu'atténuées, ce n'est pas que le totémisme, par luimême, ne les implique, mais c'est que le totémisme des Aruntas n'est plus ce qu'il était autrefois et que, tout en survivant dans ses formes essentielles, il a cependant perdu de sa vitalité et de son importance sociale.

Mais alors comment faut-il entendre la cérémonie de l'Intichiuma qui est évidemment essentielle et qui, au premier abord, paraît s'accorder plutôt avec la conception nouvelle qui nous est proposée ?

Pour en comprendre la signification véritable, il suffit de distinguer dans les descriptions qui nous en sont faites deux éléments : la matérialité du rite et la fonction sociale qu'il est censé remplir actuellement. Pris en lui-même et abstraction faite des fins qui lui sont présentement assignées et par lesquelles les contemporains le justifient aujourd'hui, il est certainement très ancien. Aussi MM. Spencer et Gillen ont-ils rendu un très grand service en le faisant connaître. Jusqu'à présent, en effet, le totémisme n'était guère pour nous qu'un système de pratiques toutes négatives, c'est-à-dire d'interdictions. La procédure d'initiation n'a pas, il est vrai, ce caractère ; mais elle constitue une simple introduction au culte plutôt qu'elle n'en est une partie intégrante. Nous

V. GREY, Vocabulary of the Dialects of South-Western Australia, cité par SPENCER et GILLEN eux-mêmes, p. 209.

² Cette explication avait été déjà indiquée dans *L'Année au* cours du compte rendu consacré au livre de SPENCER et GILLEN, t. III, p. 215.

ignorions donc de quels éléments positifs il pouvait être fait. Désormais, cette ignorance a pris fin. Nous savons maintenant que la religion totémique ne se bornait pas à prescrire des abstentions, mais impliquait aussi des prestations actives, chants, danses, prières, sacrifices par effusion de sang (au sens de Smith), repas communiels, etc., et l'on peut ainsi remonter jusqu'à des formes rituelles beaucoup plus primitives et plus élémentaires que par le passé.

Mais il ne s'ensuit nullement que l'Intichiuma ait été, dès le début, entendue et pratiquée dans le même esprit qu'aujourd'hui. Il est vraisemblable que les mouvements exécutés ont toujours été les mêmes ; mais le sens qui leur est actuellement attribué est nouveau. En effet, d'après la conception que s'en font présentement les indigènes, elle n'a pas d'autre objet que d'assurer à la tribu une suffisante abondance d'aliments : chaque groupe totémique met au service des autres les pouvoirs dont il dispose à cet effet et reçoit d'eux, en échange, des services analogues. Or, d'abord, une organisation aussi savante ne peut avoir été primitive. On sait combien les hommes, tant qu'ils n'ont pas atteint un certain degré de culture, ont de mal à coordonner des activités diverses en vue d'une fin commune ; il est donc bien invraisemblable qu'une telle multitude de groupes aient eu l'idée d'une coopération aussi étendue et aussi complexe et aient su réaliser l'entente nécessaire pour en faire une institution régulière de la société. Ce qui rend l'hypothèse plus inadmissible encore, c'est qu'elle suppose entre les clans une étroite et précoce solidarité qui est en contradiction avec tout ce que nous savons sur leur constitution et leurs rapports. Le clan, en effet, est par lui-même une société autonome, qui a sa vie propre, sa morale propre, qui se suffit à soi-même, et qui n'est rattachée aux sociétés similaires de la même tribu que par un lien assez lâche. Ce lien ne peut se resserrer ni l'union entre les clans devenir plus forte, sans que, dans la même mesure, ils tendent à se fondre les uns dans les autres et à perdre, avec leur autonomie, leur nature spécifique, pour servir de matière à une organisation sociale d'une autre sorte. Non seulement ils sont, dans leurs relations mutuelles, comme des États indépendants, quoique susceptibles de se fédérer à l'occasion, mais encore il s'élève saris cesse entre eux des conflits violents qui rendent impossible l'établissement d'un concours aussi pacifique et aussi régulier. D'ailleurs, cette conception fait à l'artificialisme une place qu'il n'a pas dans la genèse des institutions primitives.

On doit donc admettre que le rite avait primitivement un tout autre objet. Le clan le pratiquait dans son intérêt exclusif, et, puisqu'il lui était interdit d'utiliser la plante ou l'animal totémique pour sa nourriture, la pratique devait nécessairement avoir un but purement religieux, et non pas économique. Sans doute, il s'agissait, dès ce moment, d'assurer la perpétuité de l'espèce ; mais c'était afin de conserver au clan les êtres sacrés dont ses destinées étaient solidaires, non pour fournir aux réserves alimentaires de la tribu une contribution convenue. Le totem, en effet, n'est pas seulement une source d'influences bienfaisantes (curatives, prophylactiques, etc.) pour le groupe et pour ses membres; il est, à la lettre, condition de son existence. Pour qu'il puisse y avoir un clan du Kangourou, il faut qu'il y ait des animaux de cette espèce ; il faut notamment que, tous les ans, les hommes qui portent ce nom puissent, par la communion dont nous avons parlé, revivifier leur qualité. Or, pour cela, il est nécessaire que l'espèce ne meure pas. L'Intichiuma était destinée à prévenir ce malheur. C'était un rite analogue à ceux qui, dans les religions plus développées ; ont pour but d'entretenir la vie du dieu.

Mais, avec le temps, les idées changèrent. Les êtres de l'espèce totémique perdirent une partie de leur caractère sacré; c'est pourquoi la règle qui défendait de les manger devint moins rigoureuse et admit quelques exceptions. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher comment s'est fait ce changement. L'importance que prirent dans la mythologie les traditions relatives aux ancêtres, aux Alcheringas, fut probablement pour beaucoup dans ce résultat. Aujourd'hui, en effet, l'âme de chaque Arunta, principe qui détermine le groupe totémique auquel il doit appartenir, est censée être l'âme même de l'un de ces ancêtres. Une naissance n'est que la réincarnation de l'une des âmes des Alcheringas. Quand elles ne sont pas fixées dans le corps des vivants, elles résident dans les Churingas, ces pièces de bois sacrées que l'Arunta conserve avec tant de soin ; c'est de là qu'elles partent pour s'introduire dans le corps des femmes au moment de la conception, et c'est là qu'elles reviennent après la mort jusqu'au moment où elles se réincarnent à nouveau. Par suite, l'espèce totémique ne pouvait plus apparaître comme le réservoir auquel s'alimentait la vie religieuse et même la vie en général. Les forces mystérieuses qui donnaient aux membres de chaque groupe leurs caractères et leurs pouvoirs sui generis ne leur venaient plus des animaux sacrés, mais directement des Churingas et, médiatement, des Alcheringas. Assurément, cette religion naissante des ancêtres n'est qu'une transformation du totémisme; car les Alcheringas sont, en même temps que des hommes, des animaux de l'espèce totémique. Quelques-uns même n'ont presque rien d'humain ¹. C'est donc que leur nature était primitivement animale ou végétale et n'a pris que peu à peu et partiellement une forme humaine. Ce sont des êtres totémiques transformés. Mais cette transformation, de quelque manière qu'elle se soit accomplie, ne pouvait manquer de modifier gravement les conceptions premières en détournant les idées et les sentiments religieux des objets (animaux ou plantes) auxquels ils s'adressaient d'abord de préférence. L'Intichiuma ne pouvait plus désormais être entendue de la même façon qu'autrefois. On ne pouvait plus se dire que, si l'on entretenait avec tant de soin la vie de telles ou telles espèces de choses, c'était en raison de leur caractère religieux ; car elles n'avaient plus ce caractère ou l'avaient trop faiblement. Puisqu'on ne se représentait plus leur existence comme intimement liée à l'existence même du groupe, l'ancienne raison que l'on avait de les multiplier manquait.

Cependant, le rite lui-même subsistait par la force de la tradition ; il était trop enraciné dans l'usage pour pouvoir disparaître. On le conserva donc en se contentant de modifier l'idée qu'on s'en faisait ; sans le changer essentiellement, on lui assigna une fin différente de celle qu'il poursuivait jusqu'alors. Rien n'est plus fréquent que de voir ainsi une institution, qui a perdu sa première raison d'être, sur-vivre néanmoins en se créant de nouvelles raisons d'exister. Le totem n'avait plus d'utilité proprement religieuse ; il ne pouvait donc plus avoir qu'une utilité alimentaire ou économique. Ce fut par cette dernière qu'on expliqua le rite qui avait pour objet de le perpétuer. Et cette explication fut d'autant plus facilement admise que, chemin faisant, la fusion des clans s'était opérée. Comme les différents groupes totémiques n'étaient plus des étrangers ou des ennemis les uns par rapport aux autres, il parut tout naturel que chacun d'eux s'appliquât à ménager aux autres un aliment, qui ne pouvait guère lui servir à lui-même, mais qu'ils pouvaient utiliser, et cela à

¹ V. SPENCER et GILLEN, p. 119.

charge de réciprocité. C'est ainsi que, sans entente préalable, *l'Intichiuma* se trouva réaliser une coopération qu'elle n'avait pas eu primitivement pour objet d'établir.

Mais si la manière dont elle est actuellement concue et pratiquée n'est pas primitive, elle n'en constitue pas moins un fait très instructif et qui permettrait peut-être d'éclaireir un peu une question restée fort obscure. Dans le principe, en vertu de sa nature même, le totémisme est une religion étroitement limitée au clan. Le totem est sacré pour tous les membres du groupe dont il est l'emblème; entre eux et lui il y a un lien religieux. Au contraire, pour les membres des clans étrangers, il est chose profane; il n'a, à leurs yeux, que sa valeur temporelle. Comment donc a-t-il pu échapper à ce particularisme étroit de manière à fournir aux religions de la tribu, quand elles se constituèrent, leur point de départ nécessaire ? C'est sur ce problème que la cérémonie de l'Intichiuma, sous sa forme actuelle, projette, croyons-nous, quelque lumière. On y voit, en effet, que si le culte du totem est toujours la chose propre d'un groupe défini et restreint, ce n'est plus pourtant sa chose exclusive. D'abord, les membres des autres groupes en bénéficient. Ils n'ont pas qualité pour pratiquer eux-mêmes le rite; mais c'est à leur intention surtout qu'il est pratiqué. Ils y participent donc indirectement. De plus, si ce n'est pas eux qui prononcent les paroles sacramentelles, qui exécutent les gestes rituels, ils ne sont pourtant pas absents de la cérémonie. Prosternés à distance, ils en attendent respectueusement le dénouement ¹. Même ils se soumettent à certaines obligations perscrites par ce culte qui, primitivement, leur était étranger et indifférent. Par exemple, pendant la période qui suit la célébration de l'Intichiuma, ils sont tenus de ne manger de l'animal totémique que d'une certaine façon. La croyance aux vertus religieuses de chaque totem n'est donc plus spéciale au groupe particulier dont ce totem est la propriété; elle est commune à toute la tribu. Toute la tribu profite des rites qui le concernent et, par conséquent, y croit. La religion de chaque clan est devenue tribale à quelques égards. Tous ces cultes divers ne sont pas encore complètement fondus les uns dans les autres, ils restent distincts et indépendants, chacun d'eux a son foyer en un point déterminé où ses énergies actives sont plus particulièrement concentrées; mais à partir de là, il rayonne et s'irradie, en quelque mesure, dans toute l'étendue de la société. Cela ne forme pas encore un système, mais un amalgame de systèmes différents. Néanmoins, c'est déjà un progrès considérable qu'ils soient tirés de leur isolement et mis en contact. Par suite de ces rapprochements, de la pénétration mutuelle qui en résulte, ils peuvent aisément se confondre par les côtés où ils se ressemblent le plus. C'est ainsi que certains rites, comme ceux de l'initiation, ont perdu tout caractère particulariste. L'initiation est maintenant pratiquée, non dans une assemblée du clan, mais dans une assemblée de la tribu. Sur les points où il existe trop de divergences entre les croyances ou les pratiques pour qu'une telle fusion soit possible, une sorte de concurrence s'établit entre les différents cultes ; il en est qui, pour des raisons diverses, deviennent prépondérants et rejettent les autres au second plan. Ne serait-ce pas ainsi que le culte du chat sauvage a acquis l'espèce de primauté dont il jouit ? - Les mêmes changements se produisent dans l'organisation de la société religieuse. Chaque groupe totémique ne célèbre plus ses rites pour son seul usage, mais ressemble plutôt à un collège de prêtres qui officie pour le peuple tout entier; et l'on

V. SPENCER et GILLEN, p. 176.

entrevoit comment ceux de ces groupes qui prendront le plus d'autorité pourront se transformer en corporations sacerdotales officielles, tandis que les autres, rejetés dans l'ombre, descendront au rang de sociétés secrètes. En un mot, de tous les côtés, ces divers corps de croyances et de pratiques, ainsi que leurs organes, tendent les uns vers les autres et, par les combinaisons nouvelles qui s'établissent ainsi, préparent la matière nécessaire à l'élaboration de nouveaux systèmes, plus généraux et plus unifiés.

Les résultats de notre étude ne sont donc pas purement négatifs. En même temps qu'elle nous a permis d'écarter une interprétation des faits qui ne pourrait pas s'accréditer sans dommage, elle nous a montré quelle importante contribution positive les observations de Spencer et Gillen apportent à la sociologie religieuse et juridique sur trois points essentiels. Elles nous ont fait mieux connaître l'organisation primitive des sociétés qui pratiquent le totémisme, c'est-à-dire le système des phratries ; elles nous ont appris en quoi consistait la partie positive du culte totémique; enfin, elles nous fournissent de précieux renseignements sur la manière dont la religion de chaque clan a pu sortir de son cadre premier et se généraliser dans toute l'étendue de la tribu. On trouve donc, à la fois, chez les Aruntas, le passé le plus lointain qui se perpétue et l'avenir qui se prépare. On se trompe quand on voit en eux les représentants attardés de l'humanité à ses débuts; on ne se tromperait pas moins si l'on méconnaissait tout ce qui subsiste en eux des formes sociales les plus primitives qu'il nous ait été donné de connaître. C'est justement la complexité de cette organisation qui en fait l'importance scientifique et c'est pourquoi il importait de s'y arrêter afin d'en bien déterminer la signification réelle; car elle constitue un cas rare, exceptionnellement fécond en informations et en suggestions. Les Aruntas doivent cette situation particulière à la remarquable particularité que nous a présentée leur histoire. Une transformation qui, d'ordinaire, ne se produit qu'à une époque assez tardive, est venue chez eux saisir les institutions totémiques, à un moment où elles étaient encore assez fortement organisées. Consolidées, dans une certaine mesure, par cette réforme même, certaines d'entre elles ont pu se maintenir plus facilement et survivre jusqu'à nous. Mais elles n'ont survécu qu'après avoir subi des variations et des altérations qui nous indiquent dans quel sens et de quelle manière elles étaient destinées à évoluer; et c'est par là qu'il est possible d'entrevoir comment le totémisme se relie aux systèmes religieux qui lui ont succédé.

Fin de l'article.